



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 3

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M. GERRARD propose la première lecture du projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'élaborer un plan clair et immédiat visant à corriger le manque d'urgentologues et qu'il envisage de prendre les mesures nécessaires pour éviter la fermeture de l'urgence de l'Hôpital Grace. (D. Klassen, D. Klassen, A. Windor et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT – Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à agir et à envisager la construction d'une route à quatre voies qui contournerait le village de Forrest. (L. Whitford, L. Gregorash, D. Wong et autres)

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* à envisager de permettre aux propriétaires de Headingly Foods de vendre des boissons alcoolisées dans leur commerce, mesure qui appuierait les petites entreprises et contribuerait à la prospérité des collectivités rurales du Manitoba. (T. Einarson, P. Wilks, W. Bullard et autres)

M. GERRARD – Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à envisager d'assurer un système de transport rapide à Winnipeg le plus tôt possible. (J. Lukorich, P. Hesse, Y. Petrystryn et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (D. Poe, W. De la Cruz, B. Panganiban et autres)

M. le *ministre* STRUTHERS dépose :

le rapport annuel de la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006;

(Document parlementaire n° 2)

le rapport annuel de la Manitoba Association for Resource Recovery Corp. pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2006.

(Document parlementaire n° 3)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. MAGUIRE, M<sup>mes</sup> HOWARD et ROWAT, M. JENNISSON ainsi que M<sup>me</sup> TAILLIEU font des déclarations de député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> HOWARD voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la trente-neuvième Législature du Manitoba.

M. MCFADYEN intervient, puis propose que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas fait face aux problèmes du système de soins de santé du Manitoba, lequel occupe le tout dernier rang au Canada, n'ait pas mis fin à la médecine de couloir malgré les promesses faites en ce sens, n'ait pas maintenu les salles d'urgence ouvertes et opérationnelles et qu'il n'ait pas su assurer aux Manitobains l'accès à des soins de santé en temps opportun;
- b) ne se soit pas engagé de manière importante à améliorer l'état de santé du lac Winnipeg et à limiter efficacement les émissions de gaz à effet de serre de la province;
- c) n'ait pas rendu les institutions postsecondaires viables, en négligeant leurs besoins et en ne réussissant à faire preuve de leadership et à élaborer une stratégie à long terme qui assurerait leur croissance;
- d) n'ait pas reconnu sa responsabilité du fait que le Manitoba occupe le premier rang au Canada pour les vols et les homicides commis avec une arme à feu, qu'il connaît un taux très élevé de vol de voitures et de crimes violents et que ce même gouvernement ait tendance à tenir le gouvernement fédéral responsable pour ces problèmes;
- e) n'ait pas rendu le Manitoba compétitif en indexant les tranches d'imposition selon l'inflation et n'ait pas reconnu que l'exemption personnelle de base est la plus basse de l'Ouest canadien, permettant ainsi au Manitoba de demeurer la province où les citoyens sont les plus imposés à l'ouest du Québec;
- f) n'ait pas renforcé Hydro-Manitoba, décidant plutôt de la piller, de l'affaiblir et de la mettre en péril au point où sa dette à long terme dépasse maintenant les sept milliards de dollars;
- g) n'ait pas fait face à la détérioration des infrastructures du Manitoba depuis au cours des huit dernières années, ce qui engendre des dégravolements, des déviations routières, des restrictions de poids et des effondrements de ponts,

et que le gouvernement n'ait pas, de ce fait, tenté de résoudre les problèmes que les Manitobains considèrent comme étant prioritaires.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement de M. GERRARD voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa g), de ce qui suit :

- h) n'ait pas cherché à résoudre le fait que le Manitoba est la province qui détient le pire taux de décrochage;
- i) n'ait pas réussi à permettre aux Manitobains d'être rapidement opérés à la suite d'une fracture de la hanche, ce qui fait que le Manitoba est maintenant la province où la situation est la pire;
- j) n'ait pas su s'y prendre correctement pour améliorer le Programme candidats du Manitoba.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. LAMOUREUX intervient. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN  
GRAYDON

HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
PEDERSEN  
ROWAT  
SCHULER  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 19

**CONTRE**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BJORNSON  
BRAUN  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
HOWARD  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX

MACKINTOSH  
MALOWAY  
MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 33

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BJORNSON  
BRAUN  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
HOWARD  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX

MACKINTOSH  
MALOWAY  
MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 33

CONTRE

BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN  
GRAYDON

HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
PEDERSEN  
ROWAT  
SCHULER  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 19

---

M. le *ministre* CHOMIAK propose que malgré les dispositions du *Règlement* et les usages de l'Assemblée, les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière introduites et adoptées pendant la cinquième session de la trente-huitième législature soient réadoptées à la première session de la trente-neuvième législature, selon les modalités suivantes :

Le dépôt de la motion portant approbation de la politique budgétaire, le débat sur celle-ci et son adoption ainsi que le dépôt des messages du lieutenant-gouverneur et des budgets qui y sont annexés sont réputés avoir été déposés, examinés et terminés au cours de la première session de la trente-neuvième législature. Il propose de plus que les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière se poursuivent au cours de la présente séance de l'Assemblée législative ou des séances subséquentes.

Il s'élève un débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre aux députés de prendre la parole sur la motion qui avait été adoptée.

M. le *ministre* SELINGER intervient. M. HAWRANIK exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George HICKES